



Commission sportive du Lundi 11 mars 2024 de 19h00 à 19h34.

Membres présents : BEAUFORT Jean-Louis (CD 87), BRUN Arnaud (CSR), CARRE Fabrice (CD 86), HAN COILIN Bruno (CD 33), LABARBE Vincent (CSR et CD 40), MARCHAND Daniel (CSR), SCHAEFFER Romain (CD 64), TESSEYRE Julien (CD 19), WEISS Denis (CD 17) .

Membres Absents Excusés : CHAVANT Cyril (CD 24), GELLIBERT Luce (Féminines), LORIOU Vincent (CD 79) .

Membres Absents : BULKA Christophe (CD 16), CAMPART Claude (CD 47), DELORME Bertrand (CD 23), GANDREUIL Benoit (CD 79) .

Objet de la réunion

Traitement des Titres Régionaux Individuels et Journée 4 Phase 2 (officiellement Journée 16 dans SPIDv2) du championnat par équipes

Rappels / Observations

La ligue a mis en place des «fiches mémo» destinées aux clubs. N'hésitez pas à les mettre à disposition des responsables de vos équipes.

Rappel : un JA doit obligatoirement être mentionné sur TOUTES les feuilles de rencontre, y compris en R2 et R3. À l'avenir une pénalité financière pourrait être appliquée. La ligue remercie les clubs et les joueurs pour leur engagement.

Rappel : toute modification de rencontre doit être validée par la CSR pour vous protéger en cas d'accident ou de réclamation. Dans le cas contraire la CSR pourrait être amenée à déclarer **les 2 équipes perdantes**.

Attribution des montants des départements à la fin de chaque phase

Suite à des questionnements de certains comités et de certains clubs, la CSR a proposé au conseil de ligue, qui l'a accepté, que dans le cas où un comité ne souhaite pas bénéficier de toutes les montées qui lui ont été attribuées, les montées "libres" soient attribuées à un autre département, suivant la règle mise en place, actuellement, pour l'attribution du nombre de montées par comité.

Si une équipe montante d'un département se retire avant le début du championnat, alors que les poules sont constituées, cette place revient alors au département concerné. Si ce comité ne propose aucune équipe en remplacement, la place est récupérée par la ligue. Cette proposition sera appliquée dès la 1ère phase 2024/2025.

Titres Régionaux Individuels 17 et 18 février 2024

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du conseil de ligue. Pour cela un courrier doit être adressé, par mail, directement au président de la ligue (daniel.marchand@lnatt.fr) avec copie au secrétariat (secretariat@lnatt.fr) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

Synthèse du rapport du juge-arbitre concernant les faits de jeu :

Benjamins Garçons

BALSE Eli (3351273) du club de Villenave d'Ornon : carton jaune pour coup de la main sur la table.

Minimes Garçons

SEGURA Quentin (3348310) du CAM Bordeaux : carton jaune pour jet de raquette.

Cadets

CORTE Nicolas (3342893) du SAM Lesparre : carton jaune pour coup de pied dans la séparation.

Cadettes

LECOULANT Alicia (648628) de l'AL Lescar : carton jaune pour jet de balle contre le mur.

Juniors Garçons

DUBOIS Arthur (3338295) du CAM Bordeaux : carton jaune pour coup de pied sur la table. Joueur numéroté.

Juniors Garçons

KHALLOUFI Mohamed Adam (4712854) du PPC Villeneuve : carton jaune pour coup de raquette sur la table.

Juniors Garçons

ANQUETIL Mathis (1420067) de Niort TT : carton jaune pour coup de raquette sur la table. Joueur numéroté.

Seniors Messieurs

BIKINDOU Thomas (7917870) de Niort TT : carton jaune pour un coup de raquette sur la table. Joueur numéroté.

Journée 4 Phase 2 (officiellement Journée 16 dans SPIDv2) 9 et 10 mars 2024

Toute décision prise lors d'une commission sportive peut faire l'objet d'un appel auprès du conseil de ligue. Pour cela un courrier doit être adressé, par mail, directement au président de la ligue (daniel.marchand@lnatt.fr) avec copie au secrétariat (secretariat@lnatt.fr) et ce au plus tard dans les 15 jours qui suivent la diffusion du compte rendu de la commission sportive.

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

PN-2 -US Talence 1 contre Périgné 1

DUBERNAT Maxim (3342559) de l'US Talence a reçu un carton jaune pour comportement inapproprié suite à la perte de sa partie.

R1-1 -Aiffres TTC 1 contre Parthenay PPC 1

Les conditions de jeu sont devenues difficiles au fur et à mesure de la rencontre avec de l'humidité (2 chutes d'un joueur sans gravité dues à la condensation).
La C.S.R. entérine le résultat.

R1-1 -St Benoît TT 1 contre SA Mérignac 5

DURAND Pierre-Henri (3311804) de Mérignac abandonne sur blessure à la 1ère manche de son 3ème simple.

Le résultat de la rencontre est entériné. Conformément aux règles sur l'élaboration du classement, la CSR qualifie ses parties comme suit :

- partie 4 : défaite normale.

Certificat médical non présenté : pénalité financière de 30 € appliquée.

R1-3 -US Talence 2 contre La Mothe st Heray 1

La Mothe st Heray : forfait prévenu.

Défaite "0-14" points partie et "0-3" points rencontre.

Confiscation de la caution et application des frais kilométriques liés au déplacement associé.